

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N°2024-01		
Date : 22/02/2024	<b>Objet : projet d'extension de la réserve naturelle régionale de la Tour du Valat et la révision de sa réglementation</b>	Vote : favorable

## Présentation et analyse du projet

Le domaine de la Fondation de la Tour du Valat de 2 560 hectares présente une diversité d'habitats caractéristiques de la Camargue fluvio-lacustre. Dès 1984, la majeure partie du domaine a été classée en Réserve Naturelle Volontaire, évoluant ensuite, à partir de 2008, en Réserve Naturelle Régionale (RNR), comprenant 1 845 hectares dédiés à la préservation des zones humides méditerranéennes.

En 2022, la Tour du Valat obtient la gestion en bail emphytéotique de 269 hectares supplémentaires adjacents à la RNR existante, s'étendant vers le nord de la RNR secteur appelé « Giraud Nord » et propriété privée de M. Levallois. Cet espace naturel, en continuité avec la RNR actuelle et abritant des milieux similaires, notamment la moitié nord du marais du Grenouillet, incite la Tour du Valat à plaider en faveur de l'intégration de ce territoire à la RNR. Il permet notamment une gestion cohérente des marais de Grenouillet et les pièces d'eaux de Giraud qui se retrouveront englobés complètement dans la RNR de la Tour du Valat après extension, ce qui faciliterait la gestion et les suivis.

Outre ce secteur, un deuxième secteur de la proposition d'extension de la RNR est proposé, il concerne les terres de Moncanard, propriété de la Fondation Tour du Valat. À l'origine exploitées à des fins agricoles, ces terres ont connu une transformation significative vers un habitat de type steppe, propice à la nidification de la Glaréole à collier (*Glaréola pratincola*). Le succès de cette démarche, caractérisé par une colonie régulière de Glaréoles à collier depuis 2011, constitue la seule colonie aussi stable et régulière en France, avec des effectifs parfois importants représentant jusqu'à 50 % de la population nationale.

Cette proposition d'extension de la RNR s'appuie sur des données scientifiques étayées. Le secteur Giraud Nord et les terres de Moncanard, bien que distincts, sont tous deux d'une importance écologique majeure.

La zone de Giraud Nord, bien que non intégrée au domaine de la Fondation de la Tour du Valat, est suivie depuis plus de 20 ans. Les milieux présents, en continuité avec la parcelle Giraud en RNR, regroupent des habitats d'intérêt communautaire tels que les prés salés méditerranéens, les fourrés halophiles méditerranéens, et les mares temporaires méditerranéennes.

Les terres de Moncanard, bien que partiellement cartographiées en 2018, révèlent une évolution vers des milieux steppiques. L'importance de cette extension réside dans leur rôle de refuge pour une diversité d'espèces d'oiseaux, dont la Glaréole à collier, mais également des espèces emblématiques telles que la Cigogne noire et le Rollier d'Europe.

Les enjeux identifiés sont avant tout ornithologiques, mais des enjeux floristiques sont également présentés, avec notamment la présence de trois espèces à enjeux, *Cressa cretica*, *Sporobolus aculeatus* et *Lythrum tribracteatum*.

Cette synthèse met en lumière les enjeux majeurs liés à l'extension de la RNR de la Tour du Valat, mettant en avant la richesse écologique des nouveaux territoires envisagés et soulignant

l'importance de cette initiative pour la conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne.

En matière de propositions de modification de la réglementation, les articles modifiés concernent essentiellement des interdictions supplémentaires pour limiter les perturbations d'origine anthropique et améliorer les possibilités de gestion du site. Les nouveaux articles interdisent la chasse, à l'exception du sanglier prévue dans le plan de gestion, et la pêche, à l'exception des pêches électriques pour les suivis de populations prévus dans le plan de gestion de la réserve.

## Synthèse des échanges

Le CSRPN souligne la grande qualité du projet présenté.

Parmi les pistes d'amélioration discutées :

- le dossier ne fait pas apparaître clairement si les autres groupes que les oiseaux et la flore vasculaire sont présents sur les surfaces d'extensions de la RNR. Dans la perspective de l'intégration à la réserve, le CSRPN suggère de faire des inventaires d'un où de plusieurs de ces groupes d'organismes pour leur intérêt de conservation, ou leur lien avec la chaîne alimentaire de la Glaréole à collier ;
- il est proposé d'ajouter à l'article 3.10, la mention « à l'exception de manifestations de visée scientifique, notamment des sessions d'inventaires naturalistes ». En effet, en l'état de sa rédaction, il rendrait difficile l'organisation d'évènements d'inventaires de groupes d'organismes peu connus tel qu'effectués dans le cadre de 24H naturalistes. Il s'agit de manifestations de « loisirs » et de sciences participatives qui ont bénéficié à un nombre important de réserves naturelles, nationales et régionales, en France et qui ont, nombre de fois, permis l'identification d'espèces à enjeux nouveaux pour les périmètres concernés.

## Conclusion

Les éléments scientifiques du projet d'extension se basent sur une série exceptionnellement longue d'observations naturalistes (20 ans) et sur une gestion en vue d'une mise en réserve pour favoriser l'accueil de populations d'oiseaux.

Le dossier du projet est de très bonne qualité et présente bien les enjeux de biodiversité et les avantages d'une extension.

L'extension présente l'avantage d'une cohérence géographique des unités paysagères qui étaient morcelées en partie auparavant (marais du Grenouillet) et une cohérence fonctionnelle (terres de Moncanard) du territoire proposée, l'intérêt pour la conservation est clairement démontré.

### **Avis 2024-01 :**

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité\* sur le projet d'extension de la réserve naturelle régionale de la Tour du Valat.

\**Votants : 18 / favorable : 18 / défavorable : 0 / abstention : 0*

Un membre se retire du vote

Le vice-président du CSRPN : Gilles Cheylan

